INSEE
DIRECTION GÉNÉRALE
INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES

CONCOURS EXTERNE
POUR LE RECRUTEMENT DE CONTRÔLEURS STAGIAIRES

Décembre 2009

EPREUVE DE RESUME DE TEXTE ET DE REPONSE A DES QUESTIONS SUR CE TEXTE

(durée : 3 heures)

Le sujet comporte 9 pages

***

I. **Résumer** en 400 mots (une marge de plus ou moins 10% est admise) le texte suivant de Robert Darnton, historien et directeur de la bibliothèque de Harvard, publié en février 2009, dont la traduction est parue dans « le Monde diplomatique » de mars 2009.

Rappel : Le résumé de texte est une miniaturisation qui respecte la structure du texte initial.

Le candidat indiquera obligatoirement, à la fin du résumé, le nombre de mots utilisés (il est rappelé que les articles élidés comptent pour un mot).

II. Répondre aux **2 questions** suivantes :

1- D'après le texte, pendant combien d'années le droit d'auteur s'applique-t-il aux Etats-Unis d'Amérique ?

2- Selon vous, l'accès à la culture en ligne facilitera-t-il sa démocratisation ?

NOTA :

1° Il sera tenu compte de la longueur du résumé, de la clarté de la rédaction, de l'orthographe et de la présentation.

2° Le barème de la notation sera le suivant :

Résumé :	12 points
Question 1 :	2 points
Question 2 :	6 points

La bibliothèque universelle

Le XVIIIe siècle, celui des Lumières, professait une confiance totale dans le monde des idées — que les encyclopédistes appelaient la république des lettres. Un territoire sans police ni frontières et sans inégalités autres que celles des talents. N'importe qui pouvait s'y installer pour peu qu'il exerçât l'un des deux attributs de sa citoyenneté, à savoir l'écriture et la lecture. Aux écrivains de formuler des idées, aux lecteurs d'en apprécier le bien-fondé. Portés par l'autorité du mot imprimé, les arguments se diffusaient en cercles concentriques et seuls les plus convaincants l'emportaient.

En cet âge d'or de l'écrit, les mots circulaient aussi par voie épistolaire. En feuilletant l'épaisse correspondance de Voltaire, de Jean-Jacques Rousseau, de Benjamin Franklin ou de Thomas Jefferson — soit une cinquantaine de volumes pour chacun d'eux —, on plonge au cœur de la république des lettres. Ces quatre écrivains débattaient des sujets cruciaux de leur époque dans un flux de courriers ininterrompu qui, reliant l'Europe et l'Amérique, présentait déjà toutes les caractéristiques d'un réseau d'informations transatlantique.

J'affectionne tout particulièrement la correspondance entre Jefferson (1743-1826) et James Madison (1751-1836). Ils aiment à parler de tout, notamment de la Constitution américaine en cours de rédaction, à laquelle le second prête la main à Philadelphie pendant que Jefferson représente la toute jeune république à Paris. Ils parlent aussi de livres, car le second adore courir les librairies de la capitale, et il achète souvent des ouvrages pour son ami. *L'Encyclopédie* de Denis Diderot compte au nombre de ses emplettes. Jefferson croit avoir fait une affaire ; il a confondu une réédition avec le tirage original...

Deux futurs présidents des États-Unis qui discutent de livres sur la Toile des Lumières, l'image est saisissante. Mais, avant de s'y abandonner, il importe de souligner que la république des lettres n'était démocratique que dans ses principes. En réalité, elle appartenait aux riches et aux aristocrates. Dans l'impossibilité de vivre de leur plume, la plupart des écrivains se voyaient contraints en effet à courtiser les puissants, à solliciter des sinécures, à mendier une place dans quelque journal contrôlé par l'État, à ruser avec la censure et à se frayer un chemin à travers les salons et les académies, là où se faisaient et se défaisaient les réputations. Impuissants à déjouer les humiliations que leur infligeaient leurs protecteurs, ils s'en prenaient les uns aux autres, comme en témoigne la querelle entre Voltaire et Rousseau.

Après avoir lu le *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* de Rousseau, l'auteur de *Candide* lui écrit en 1755 : *« J'ai reçu, Monsieur, votre nouveau livre contre le genre humain. (...) On n'a jamais employé tant d'esprit à vouloir nous rendre bêtes ; il prend envie de marcher à quatre pattes quand on lit votre ouvrage. »* Rousseau lui répondra cinq ans plus tard : *« Monsieur, (...) je vous hais. »*

Les différences sociales exacerbaient les conflits personnels. Loin de fonctionner comme une agora égalitaire, la république des lettres souffrait d'un mal qui rongeait toutes les sociétés du XVIIIe siècle : les privilèges. Ces derniers ne se limitaient pas à la sphère aristocratique. En France, ils s'appliquaient aussi au monde des idées, notamment aux imprimeurs et aux libraires, dominés par

www.dissertationgratuite.fr

des guildes en situation de monopole, ainsi qu'aux livres eux-mêmes, qui ne pouvaient paraître qu'avec l'accord du roi et l'approbation de la censure.

On peut analyser ce système en se référant à la sociologie du savoir, et plus particulièrement au concept développé par Pierre Bourdieu de la littérature comme un champ dans lequel les positions concurrentes suivent les règles d'un jeu plus ou moins autonome vis-à-vis des forces dominantes de la société.

Nul besoin pourtant de souscrire à l'école bourdieusienne pour constater que la vie littéraire n'a pas grand-chose à voir avec les idéaux des Lumières. En dépit de ses principes généreux, la république des lettres composait un monde clos, inaccessible aux non-privilégiés. Et, cependant, les Lumières m'apparaissent toujours comme le meilleur plaidoyer en faveur de l'ouverture en général et d'un libre accès aux livres en particulier.

Aujourd'hui, dans le monde des bibliothèques de recherche et du virtuel, les principes et la réalité se contredisent-ils comme ils le faisaient au XVIIIe siècle ? L'une de mes collègues raconte avoir souvent entendu cette remarque condescendante dans les soirées où elle apparaissait : *« Une bibliothécaire, comme c'est sympathique... Dites-moi, à quoi cela ressemble d'être bibliothécaire ? »* Elle y répond invariablement : *« C'est avant tout une affaire d'argent et de pouvoir. »*

La plupart d'entre nous ne demandent pourtant qu'à souscrire aux principes qui fondent nos grandes bibliothèques publiques. « Libre à tous », peut-on lire au-dessus de l'entrée de la bibliothèque de Boston. Dans le marbre de celle de New York, une citation de Jefferson est gravée en lettres d'or : *« Je considère l'éducation comme le meilleur moyen d'améliorer la condition humaine, promouvoir la vertu et assurer le bonheur des hommes. »*

Notre république s'est bâtie sur le même socle que la république des lettres : l'éducation. Pour Jefferson, les Lumières tiraient leur éclat des écrivains et des lecteurs, des livres et des bibliothèques, surtout celles du Congrès, de Monticello (où résidait Jefferson) et de l'université de Virginie. Cette confiance dans le pouvoir émancipateur des mots est inscrite dans le premier chapitre de la Constitution américaine, qui subordonne les droits d'auteur — reconnus seulement *« pour une durée limitée »* — au principe supérieur du *« progrès de la science et des arts utiles ».* Les Pères fondateurs reconnaissaient le droit des auteurs à obtenir une juste rétribution pour leur travail intellectuel, mais soulignaient la prééminence de l'intérêt général sur le profit individuel.

Comment jauger le poids respectif de ces deux valeurs ? Les auteurs de la Constitution n'ignoraient pas que la notion de copyright avait été inventée en Grande-Bretagne en 1710, dans le cadre de la loi dite « Statute of Anne ». Cette législation visait à limiter la toute-puissance des éditeurs et à *« encourager l'éducation ».* Elle accordait aux auteurs la pleine propriété de leur œuvre pour une période de quatorze ans renouvelable une fois seulement. Les éditeurs tentèrent de défendre leur monopole en arguant d'un droit de publication exclusif et perpétuel, garanti selon eux par le droit coutumier. Saisis à plusieurs reprises, les tribunaux leur donnèrent définitivement tort en 1774 dans l'affaire Donaldson contre Becket.

Lorsque, treize ans plus tard, les Américains rédigèrent leur Constitution, ils empruntèrent le point de vue qui dominait alors en Grande-Bretagne. Un délai de vingt-huit ans semblait bien assez long pour préserver les intérêts des auteurs et des éditeurs. Au-delà, c'est l'intérêt public qui devait prévaloir. En 1790, le premier Copyright Act — conçu lui aussi pour « encourager l'éducation » — s'inspirait du modèle britannique en adoptant une période de quatorze ans renouvelable une seule fois.

Sur quelle durée s'étend le copyright de nos jours ? Selon la loi de 1998, le Sonny Bono Copyright Term Extension Act (appelée aussi « loi Mickey » car le personnage fétiche de Disney menaçait alors de tomber dans le domaine public), le droit d'auteur s'applique à une œuvre aussi longtemps que son auteur est en vie, puis encore soixante-dix ans après sa mort. Dans les faits, cela veut dire que l'intérêt particulier de l'auteur et de ses ayants droit balaie toute autre considération durant plus d'un siècle. La grande majorité des livres américains publiés au cours du XXe siècle ne sont donc toujours pas tombés dans le domaine public. Sur Internet, le libre accès à notre héritage culturel ne s'exerce généralement que pour les œuvres antérieures au 1er janvier 1923, date à compter de laquelle la plupart des éditeurs font courir leur copyright. Et il en sera ainsi pour un bon moment encore, à moins, bien sûr, que des groupes privés prennent en charge la numérisation de la marchandise, la conditionnent et la commercialisent dans l'intérêt bien compris de leurs actionnaires. Pour l'instant, nous en sommes à cette situation absurde où *Babbitt*, le roman de Sinclair Lewis publié en 1922, appartient au domaine public, alors qu'*Elmer Gantry*, paru en 1927, reste verrouillé par le copyright jusqu'en 2022.

Passer des grands principes proclamés par les Pères fondateurs aux mœurs de l'industrie culturelle d'aujourd'hui, c'est tomber du ciel des Lumières dans le marigot du capitalisme global. Si l'on utilisait la sociologie du savoir pour examiner les temps présents — à la manière de Bourdieu —, on constaterait que nous vivons dans un monde régi par Mickey.

La république des lettres s'était professionnalisée en une république du savoir, la voilà qui s'ouvre aux amateurs — au meilleur sens du terme, amoureux de la connaissance parmi les simples citoyens. L'ouverture s'opère partout par l'accès à des articles numérisés mis gratuitement en ligne sur des sites tels que ceux d'Open Content Alliance, d'Open Knowledge Commons, d'OpenCourseWare ou d'Internet Archive, ou sur des sites ouvertement amateurs tels que Wikipédia. La démocratisation du savoir est désormais à portée de main, du moins en matière d'accès aux sources. L'idéal des Lumières ne pourrait-il pas devenir réalité ?

A ce stade, le lecteur est en droit de se demander si je ne suis pas en train de sauter d'un exercice typiquement américain, la jérémiade, à un autre, tout aussi ancré dans nos manies, l'enthousiasme naïf. Je suppose qu'il y aurait sans doute moyen de combiner les deux dans une démarche dialectique, si le danger de la marchandisation ne nous menaçait pas. Quand des entreprises comme Google considèrent une bibliothèque, elles n'y voient pas nécessairement un temple du savoir. Mais plutôt un gisement de « contenus » à exploiter à ciel ouvert. Bâties au cours des siècles au prix d'une énorme dépense d'efforts et d'argent, les collections des bibliothèques peuvent être numérisées à grande échelle pour un coût modique — quelques millions de dollars, peut-être, une somme dérisoire en tout cas si on la compare à l'investissement qui permit leur développement.

Les bibliothèques existent pour promouvoir un bien public : l'« encouragement à apprendre », un apprentissage « ouvert à tous ». Les entreprises sont créées pour rapporter de l'argent à leurs actionnaires — tant mieux, sans doute, si l'on considère qu'une économie de profits bénéficie aussi à l'intérêt général. Cependant, si nous autorisons la commercialisation des fonds de nos bibliothèques, nous risquons de ne pas pouvoir surmonter une contradiction fondamentale. Numériser les collections et les vendre en ligne sans se préoccuper d'offrir un accès libre à tous reviendrait à répéter l'erreur qui fut commise avec les revues scientifiques laissées en gestion aux éditeurs privés, mais à une échelle infiniment plus vaste puisque cela ferait d'Internet un outil de privatisation du savoir public. Nulle main invisible alors pour atténuer le gouffre entre intérêt général et intérêt privé. Seul le public serait habilité à le faire, mais qui le représente ? Sûrement pas les législateurs qui ont adopté la « loi Mickey ».

On ne peut légiférer sur les Lumières, mais on peut fixer des règles du jeu permettant de protéger l'intérêt public. Les bibliothèques représentent cet intérêt. Ce ne sont pas des entreprises, mais elles doivent amortir leurs coûts. Elles ont besoin d'un plan d'action. Leur stratégie n'est pas sans évoquer la devise utilisée par le fournisseur d'électricité Con Edison à l'époque où il ouvrait les rues de New York pour brancher les bâtiments : *« Creuser nous devons. »* Adaptée aux bibliothécaires : *« Numériser nous devons. »* Mais pas de n'importe quelle façon. Il faut le faire dans l'intérêt public, c'est-à-dire en gardant la responsabilité des contenus devant les citoyens.

Il serait naïf d'identifier la Toile aux Lumières. Tout juste offre-t-elle un moyen de diffuser le savoir bien plus largement que ce qu'espérait Jefferson. Mais pendant qu'Internet se construisait pas à pas, hyperlien par hyperlien, les grandes entreprises ne sont pas restées inertes sur le bord du chemin. Elles veulent contrôler le jeu, s'en emparer, le posséder. Elles rivalisent les unes avec les autres, bien sûr, mais en y mettant une férocité telle que les moins coriaces disparaissent. Leur combat pour la survie a donné naissance à une oligarchie au pouvoir démesuré, dont les intérêts diffèrent très sensiblement de ceux du public.

Nous ne pouvons rester les bras croisés à attendre que les groupes privés mettent le bien public en coupe réglée. Certes, nous devons digitaliser. Mais nous devons surtout démocratiser, c'est-à-dire généraliser l'accès à notre héritage culturel. Comment ? En réécrivant les règles du jeu, en subordonnant les intérêts privés à l'intérêt public, en nous inspirant des premiers républicains pour instaurer une république numérique du savoir.

D'où viennent ces élans utopistes ? De Google. Il y a quatre ans, cette entreprise a commencé à numériser des ouvrages figurant au catalogue des bibliothèques universitaires, mettant en ligne des travaux de recherche en version intégrale et rendant disponibles des titres tombés dans le domaine public sans demander un centime aux amateurs. Il est désormais possible, par exemple, de consulter et de télécharger gratuitement une copie numérique de l'édition originale de *Middlemarch,* le chef-d'œuvre de la romancière George Eliot paru en 1871, déposée à la Bodleian Library à Oxford. Tout le monde en a tiré avantage, y compris Google, qui empochait la recette des publicités, d'ailleurs relativement discrètes, diffusées sur sa page Google Book Search.

La société a aussi numérisé un nombre toujours croissant de livres protégés par le copyright, dont elle a mis en ligne des extraits pour faciliter les recherches d'internautes. Or, en septembre et octobre 2005, un collectif d'auteurs et d'éditeurs épouvantés par ce manque à gagner a intenté une

class action (action en nom collectif) contre Google au nom de la défense de leurs droits patrimoniaux. Le 28 octobre 2008, à l'issue d'interminables négociations, les deux parties ont convenu d'un accord, qui n'attend plus désormais que l'approbation d'un tribunal de New York.

Il prévoit la création d'une entreprise baptisée Book Rights Registry (« registre des droits afférents aux livres ») chargée de représenter les intérêts des auteurs et éditeurs détenteurs de copyright. Google rendra payant l'accès à une gigantesque base de données composée, pour commencer, de titres épuisés fournis par les bibliothèques universitaires. Lycées, universités et collectivités diverses pourront s'y connecter en achetant une « licence institutionnelle ». Une autre licence, dite « d'accès public », sera délivrée aux bibliothèques publiques et donnera gratuitement accès à la base, mais sur un seul ordinateur. Au cas où un usager mécontent refuserait de faire la queue dans l'espoir que le poste convoité se libère, on a pensé bien entendu à un service payant sur mesure, la « licence consommateur ». Google s'engage par ailleurs à coopérer avec le Book Rights Registry en vue de répartir les revenus ainsi générés, soit 37 % pour elle-même et 63 % pour les détenteurs de copyright.

Parallèlement, l'entreprise poursuivra sa mise en ligne d'ouvrages du domaine public et qui resteront, eux, téléchargeables gratuitement. Sur les sept millions de titres que le groupe affirme avoir numérisé avant novembre 2008, il faut compter un million de livres « publics », un autre million sous copyright et toujours disponibles en librairies, et enfin cinq millions que le copyright « protège » également mais qui sont épuisés ou introuvables. C'est cette dernière catégorie qui fournira la grande masse des biens commercialisables par voie de « licence ».

Nombre d'ouvrages sous copyright resteront toutefois exclus de la base de données, à moins que leurs auteurs, ayants droit ou éditeurs en décident autrement. Ils continueront donc à être vendus sous forme papier, à l'ancienne, ou feront l'objet d'une commercialisation en format numérique, soit pour être téléchargés via la « licence consommateur », soit pour être conditionnés sous forme de livres électroniques (e-books).

Bref, après avoir lu l'accord passé entre Google, les auteurs et les éditeurs, et s'être imprégné de sa philosophie — ce qui n'est pas une tâche facile puisque le document s'étire sur cent trente-quatre pages et quinze appendices —, on en reste bouche bée : voici posées les fondations de ce qui pourrait devenir la plus grande bibliothèque du monde. Une bibliothèque numérique, certes, mais qui battrait à plate couture les établissements les plus prestigieux d'Europe et des États-Unis. De surcroît, Google se hisserait au rang de plus grand libraire commercial de la planète — son empire numérique reléguerait Amazon au rang de boutique de quartier.

Comment rester indifférent à la perspective de voir les richesses des plus grandes bibliothèques universitaires américaines à portée de clic de tous les internautes du monde ? Non seulement la sorcellerie technologique de Google permettrait à chaque lecteur d'accéder aux livres qu'il désire, mais elle ouvrirait aussi des possibilités de recherche inépuisables. Sous certaines conditions, les établissements associés au projet seront en mesure d'utiliser des copies numériques d'ouvrages perdus ou abîmés pour renouveler leurs stocks. Google s'engage par ailleurs à proposer les textes de manière à les rendre accessibles aux lecteurs handicapés.

Malheureusement, la promesse faite par l'entreprise de garantir un accès libre à ses fichiers sur un seul terminal d'ordinateur dans chaque bibliothèque publique a peu de chances de satisfaire la demande, surtout dans les établissements les plus visités. Elle est en outre assortie d'une restriction : les lecteurs désireux d'imprimer un texte sous copyright ne pourront le faire qu'en échange d'espèces sonnantes et trébuchantes. Il n'empêche, les petites bibliothèques municipales disposeront désormais d'un fonds virtuel plus important que la grande bibliothèque centrale de New York. Oui, Google pourrait bel et bien réaliser le rêve des Lumières.

Mais le fera-t-il ? Les philosophes du XVIIIe siècle considéraient les situations de monopole comme le principal obstacle à la diffusion du savoir — ils en voulaient notamment à la Compagnie des imprimeurs de Londres et à la Guilde des libraires de Paris, qui se dressaient contre la libre circulation des livres.

Google n'est pas une guilde et ne se conçoit pas comme un monopole. La société poursuit même un objectif louable, qui est de promouvoir l'accès à l'information. Mais l'accord qu'elle a signé la rend invulnérable à toute forme de concurrence. La plupart des auteurs et des éditeurs qui ont un copyright à faire valoir aux États-Unis sont automatiquement couverts par ce document. Ils peuvent évidemment choisir de s'exclure du dispositif mais, quoi qu'ils fassent, aucun autre projet de numérisation ne pourra voir le jour sans obtenir l'aval de chacun des ayants droit, autant dire une mission impossible. Si l'opération de Google reçoit la bénédiction des juges — un processus qui pourrait prendre encore deux ans —, le géant californien aura la mainmise numérique sur presque tous les livres parus aux États-Unis.

Cette issue n'était pas inévitable. Nous aurions pu créer une bibliothèque numérique nationale, équivalent moderne de la bibliothèque d'Alexandrie. Pendant que les pouvoirs publics bayaient aux corneilles, Google est passé à l'initiative. L'entreprise n'a pas cherché à plaider devant les tribunaux. Elle a simplement scanné des livres, et l'a fait si efficacement que d'autres se sont pris de gourmandise pour les profits qui en découleraient. On ferait fausse route en raillant l'aspiration des auteurs et éditeurs à percevoir les droits qui leur sont dus, tout comme il faut se garder de juger trop hâtivement les arguments de leur *class action*. Cependant, en attendant que les juges de New York se prononcent, il est indiscutable que l'accord en jeu a pour objet la répartition des profits, non la défense de l'intérêt public.

L'un des effets imprévus de cette affaire, c'est que Google va effectivement se retrouver en position de monopole — d'un nouveau genre, exercé non pas sur l'acier ou les bananes, mais sur l'accès à l'information. L'entreprise ne compte aucun rival sérieux. Microsoft a renoncé depuis plusieurs mois à son propre projet de numérisation de livres, et les autres sociétés présentes sur le marché, comme Open Knowledge Commons (ex-Open Content Alliance) ou Internet Archive, sont insignifiantes au regard de Google. Cette dernière est la seule à disposer des moyens nécessaires pour numériser à une échelle aussi gigantesque. Grâce à l'arrangement qu'elle a négocié avec les auteurs et les éditeurs, elle peut donner sa pleine puissance financière tout en restant dans le périmètre de la légalité.

Ce qu'a fait Google jusqu'à présent suggère que l'entreprise n'abusera pas de son pouvoir. Mais que se passera-t-il lorsque ses dirigeants actuels vendront leurs parts ou prendront leur retraite ? Les

tarifications prévues pour l'accès à la future base de données numérique fournissent un premier élément de réponse à cette question. L'accord tel qu'il a été conclu laisse en effet les coudées franches à la société pour renégocier le prix des licences avec chacun de ses clients, même si elle s'engage à observer deux principes généraux : *« 1. L'ajustement des revenus versés aux ayants droit pour chaque ouvrage et chaque licence en fonction de l'indice du marché ; 2. L'assurance d'un large accès au public, notamment aux établissements d'enseignement supérieur. »*

Que se passera-t-il si Google privilégie ses profits au détriment de son public ? Rien, si l'on en croit les dispositions de l'accord. Seul le Book Rights Registry, agissant au nom des ayants droit, pourrait imposer de nouveaux tarifs à la société, mais il paraît peu probable qu'il objecterait à des prix trop élevés. Google peut opter pour une tarification généreuse. Mais rien ne l'empêcherait d'emprunter une stratégie comparable à celle des éditeurs de revues scientifiques : d'abord, appâter le client par une offre attractive, puis, une fois que celui-ci a mordu à l'hameçon, faire grimper les prix aussi haut que possible.

Les partisans du libre-échange rétorqueront que le marché se régulera de lui-même. Si Google a la main trop lourde, les consommateurs annuleront leurs abonnements et les prix baisseront en conséquence. Mais il n'y a pas de corrélation directe entre l'offre et la demande dans les mécanismes qui président à l'attribution des licences institutionnelles, du moins ainsi que l'envisagent les signataires de l'accord. Étudiants, professeurs et bibliothécaires ne mettront pas eux-mêmes la main à la poche.

Ce sont les bibliothèques qui règleront la note et, si elles échouent à trouver les fonds nécessaires pour renouveler leur abonnement, elles risqueront de s'attirer les protestations des lecteurs devenus « accros » aux services de Google. Elles préféreront alors rogner sur leurs autres dépenses, en réduisant par exemple les acquisitions de livres sur papier, ainsi qu'elles l'ont déjà fait lorsque les éditeurs ont fait exploser les prix des périodiques spécialisés.

A défaut de pouvoir prédire l'avenir, on peut seulement lire attentivement les termes de l'accord et en tirer quelques hypothèses. Si Google rend accessible, à un prix raisonnable, les fonds cumulés de toutes les grandes bibliothèques américaines, on ne mégotera pas sur nos applaudissements. Après tout, n'est-il pas préférable de disposer d'un immense corpus de titres, fût-ce à un prix élevé, que de n'avoir accès à rien ? Sans doute, mais l'accord de l'automne 2008 bouleverse radicalement le monde numérique en concentrant tous les pouvoirs entre les mains d'une seule entreprise.

Si l'on excepte Wikipédia, Google contrôle déjà l'accès à l'information en ligne de la grande majorité des Américains, qu'ils cherchent un article, une photographie, une machine à laver ou un ticket de cinéma. Sans compter les services annexes au célèbre moteur de recherche : Google Earth, Google Maps, Google Images, Google Labs, Google Finance, Google Arts, Google Food, Google Sports, Google Health, Google Checkout, Google Alerts et autres dérivés en cours d'élaboration. A présent, Google Book Search est sur le point d'inaugurer la plus grande bibliothèque et le plus important magasin de livres de l'histoire.

Quelle que soit la manière d'interpréter cet accord, ses dispositions s'imbriquent de manière si inextricable qu'elles s'imposent en bloc. Aujourd'hui, ni Google, ni les auteurs, ni les éditeurs, ni la

cour de district de New York ne sont en mesure d'y apporter des changements notables. C'est un tournant majeur dans le développement de ce que nous appelons la société de l'information. Si nous ne rééquilibrons pas la balance, les intérêts privés pourraient bientôt l'emporter pour de bon sur l'intérêt public. Le rêve des Lumières serait alors plus inaccessible que jamais.

ROBERT DARNTON (Historien, professeur à l'université Carl H. Pforzheimer et directeur de la bibliothèque de Harvard) **- FÉVRIER -MARS 2009**

Ce texte a été publié par « The New York Review of Books » le 12 février 2009.

dernière page du texte

INSEE
DIRECTION GÉNÉRALE
INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES

CONCOURS EXTERNE

POUR LE RECRUTEMENT DE CONTRÔLEURS STAGIAIRES

Décembre 2009

EPREUVE DE MATHEMATIQUES ET STATISTIQUES

(durée : 3 h 00)

Le sujet comporte 3 pages

***

NOTA *:*

a) Les représentations graphiques demandées sont à effectuer sur papier millimétré.

b) Les 5 exercices sont indépendants et sont tous à traiter, dans l'ordre de votre choix.

c) Pour chaque exercice, énoncez les formules utilisées et détaillez les étapes du calcul.

d) L'usage de la calculatrice est autorisé.

e) Tous les intercalaires doivent être numérotés et le nombre total doit être reporté sur la 1ère page.

***

EXERCICE 1

Agathe possède dans un tiroir des paires de chaussettes :

- 5 paires noires
- 3 paires blanches
- 2 paires rouges

Ces chaussettes, indiscernables au toucher, non rangées par paires, se trouvent mélangées dans le plus grand désordre.
Lorsqu'Agathe veut prendre une paire, une panne de lumière survient. Elle prend donc 2 chaussettes au hasard.

1 – Calculez la probabilité, à 10^{-2} près par défaut, qu'Agathe ait tiré :

a) 2 chaussettes noires.

b) 2 chaussettes de même couleur.

2 – En supposant que le nombre de chaussettes blanches et rouges reste inchangé, déterminez le nombre n de chaussettes noires devant se trouver dans le tiroir pour que la probabilité qu'Agathe ait tiré 2 chaussettes noires soit de $\frac{2}{7}$.

www.devenezfonctionnaire.fr

3 – On reprend le nombre de chaussettes du tiroir initial.
Agathe voudrait étendre sa gamme de coloris de chaussettes. Elle décide donc d'en acheter des jaunes et des bleues.
Sachant qu'elle veut acheter 2 fois plus de chaussettes bleues que de jaunes, combien de chaussettes jaunes doit-elle acheter, pour que la probabilité de tirer 2 chaussettes de même couleur, dans les mêmes conditions que celles de la question 1, soit de $\frac{25}{124}$?

EXERCICE 2

1 – Soit $I = \int_0^1 \frac{(x-2)}{(2x-3)^2}\,dx$

a) Montrez qu'il existe a et b tel que $\frac{(x-2)}{(2x-3)^2} = \frac{a}{(2x-3)^2} + \frac{b}{(2x-3)}$

b) Calculez I.

2 – Soit $J = \int_1^e \frac{(u+1)}{u^2}\,du$

Calculez J à l'aide d'une intégration par parties.

EXERCICE 3

1 – Lors d'un cross au lycée, les filles ont réalisé un temps moyen de 26 minutes et 42 secondes, tandis que le temps moyen des garçons a été de 19 minutes et 58 secondes.

Sachant que 65 % des participants étaient des garçons, calculez le temps moyen pour l'ensemble des participants (donnez le résultat en minutes et secondes).

2 – 105 filles ont participé à ce cross.
15 filles et 15 garçons n'ont pas terminé la course, et le temps qui leur a été attribué correspond respectivement au temps moyen des autres filles + 25% de ce dernier, et au temps moyen des autres garçons + 25% de ce dernier.

a) Quel aurait été le temps moyen des filles si leurs 15 camarades n'avaient pas participé à cette course (donnez le résultat en minutes et secondes) ?
b) Quel aurait été le temps moyen de l'ensemble des participants sans la participation de ceux ayant abandonné (donnez le résultat en minutes et secondes) ?

3 - On note, dans le tableau suivant, 10 temps de filles et 10 temps de garçons. On y rajoute une variable poids correspondant au poids de chacun des individus :

Filles	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Temps (min'sec")	25'25"	25'40"	25'47"	25'55"	26'15"	26'20"	26'35"	26'45"	27'00"	27'20"
Poids en kg	48	50	55	55	57	62	60	62	63	68

Garçons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Temps (min'sec")	19'20"	19'30"	20'50"	19'12"	20'30"	19'43"	19'51"	21'00"	20'40"	21'30"
Poids en kg	68	85	77	72	85	80	77	85	69	70

Construisez les deux nuages de points correspondants aux filles et aux garçons et interprétez ces 2 nuages. (Il sera tenu compte de l'échelle choisie).

EXERCICE 4

On considère la fonction f définie par :

$$f(x) = x + 1 + \ln\left(\frac{x+2}{x+1}\right)$$

1 – Donnez le domaine de définition Df de la fonction f.

2 – Déterminez les limites aux bornes du domaine de définition.

3 – Calculez la dérivée de f et dressez son tableau de variation.

4 – On note *Cf* la courbe représentative de f.
Cf admet 3 asymptotes, déterminez leurs équations.

5 – La courbe *Cf* admet un centre de symétrie O de coordonnées (a,b) avec a = $-\frac{3}{2}$.

En sachant que les coordonnées de O vérifient f(x)+f(2a-x) = 2b pour tout réel tel que (x) ε *Df* et (a-x) ε *Df*, déterminez l'ordonnée du centre de symétrie.

6 – Représentez graphiquement f et ses asymptotes (il sera tenu compte de l'échelle choisie).

EXERCICE 5

Résolvez dans IR les systèmes d'équations ou d'inéquations suivants :

1) Résolvez le système suivant et donnez les résultats sous forme d'entiers ou de fractions irréductibles :

$$\begin{cases} \frac{5}{3}x + 5y + \frac{4}{3}z = 8 \\ 12x - 6y + 14z = 6 \\ -\frac{2}{6}x + \frac{3}{7}y - z = 8 \end{cases}$$

2) Représentez graphiquement l'ensemble des solutions du système suivant :

$$\begin{cases} x + y - 1 \leq 0 \\ 2x + 2y + 3 \geq 0 \\ -2 \leq x \leq 2 \end{cases}$$

INSEE
DIRECTION GÉNÉRALE
INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES

CONCOURS EXTERNE

POUR LE RECRUTEMENT DE CONTRÔLEURS STAGIAIRES

Décembre 2009

EPREUVE DE SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES

(durée : 3 heures)

Le sujet comporte 15 pages

***

NOTA :

Les membres du jury accorderont la plus grande attention à la clarté de l'expression, à la grammaire, à l'orthographe et à la présentation de la copie.

L'usage de calculatrice est interdit.

***

Question 1 : Vous répondrez brièvement aux questions suivantes (2-3 lignes maximum) :

1-/ Définissez le sigle BIT, et précisez son rôle.

2-/ Citez les deux composantes de la population active.

3-/ Selon la théorie néoclassique, un salaire minimum peut-il expliquer une hausse du chômage ? Expliquez.

4-/ Citez les trois piliers du développement durable.

5-/ Que signifie RSA ? Quel est son objectif ?

6-/ Expliquez succinctement la différence de concept entre croissance et développement économiques.

Question 2 : La population active en France depuis 1975
Vous répondrez aux questions suivantes en vous appuyant sur les annexes 1 à 3, et sur vos connaissances (une page maximum pour l'ensemble de cette question).

a-/ Décrivez l'évolution du taux d'activité par sexe et âge en France depuis 1975.

b-/ Comment expliquez-vous le développement de l'activité féminine en France depuis les années 1960 ?

c-/ Selon vous, pourrait-on assister à une diminution du nombre d'actifs après 2010? Justifiez votre réponse.

Question 3 : La situation des jeunes sur le marché du travail
Vous répondrez aux questions suivantes en vous appuyant sur les annexes 4 et 5, et sur vos connaissances (une page maximum pour l'ensemble de cette question).

a-/ Décrivez la situation des jeunes sur le marché du travail.

b-/ Comment lutter contre le chômage des jeunes ?

Question 4 : Les liens entre emploi et croissance économique

En vous appuyant sur les documents joints et sur vos connaissances, vous analyserez les liens existant entre emploi et croissance économique sous la forme d'un texte structuré de 2 pages maximum.

ANNEXES :

1 - Taux d'activité par sexe et âge en France depuis 1975	Page 3
2 - Emploi par grand secteur en France de 1975 à 2007	Page 4
3 - Pyramide des âges au 1er janvier 2009 - France métropolitaine	Page 5
4 - « Le chômage des jeunes - un horizon bouché » - Alternatives économiques, n° 280, mai 2009	Pages 7 à 10
5 - Taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans entre 1996 et 2008	Page 11
6 - Les variations du produit intérieur brut (PIB) et de l'emploi en France	Page 12
7 - « L'emploi va encore baisser » - Alternatives économiques, n°283, septembre 2009	Pages 13 et 14
8 - « Au-delà de la croissance économique » - Banque mondiale	Page 15

Annexe 1 : Taux d'activité par sexe et âge en France depuis 1975

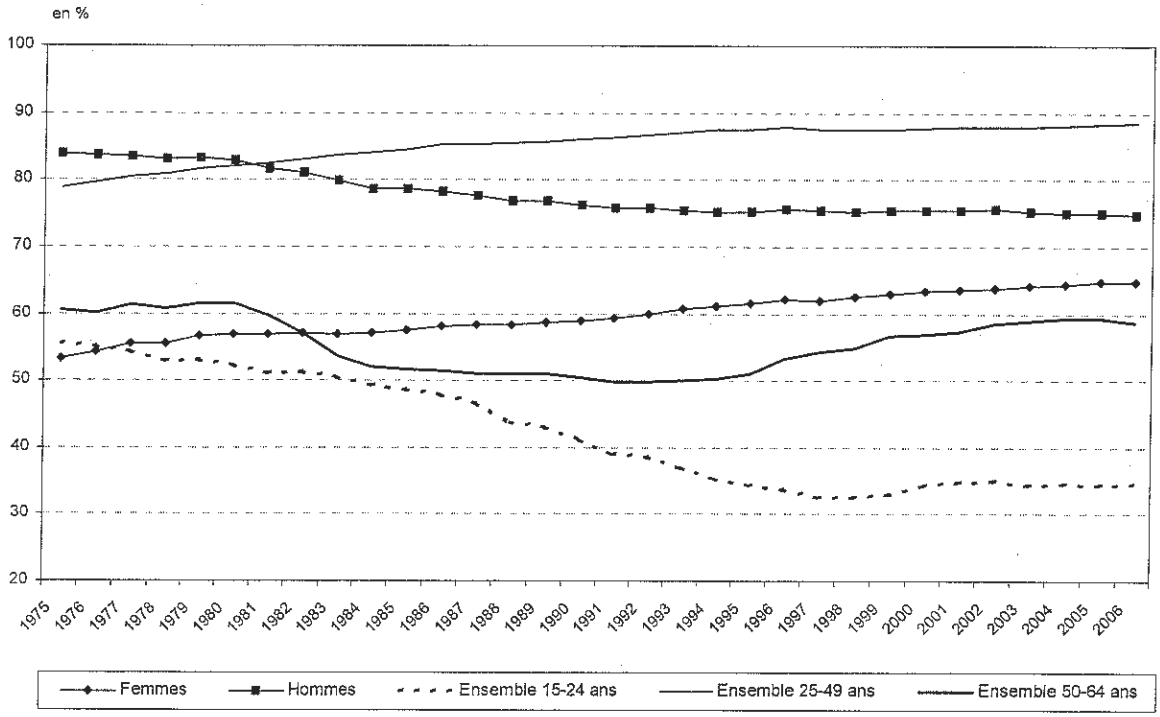

Note : données de 1975 à 2006, corrigées pour les ruptures de série

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 à 64 ans

Source : Insee, enquêtes Emploi

Annexe 2 : L'emploi par secteur d'activité en France de 1975 à 2007

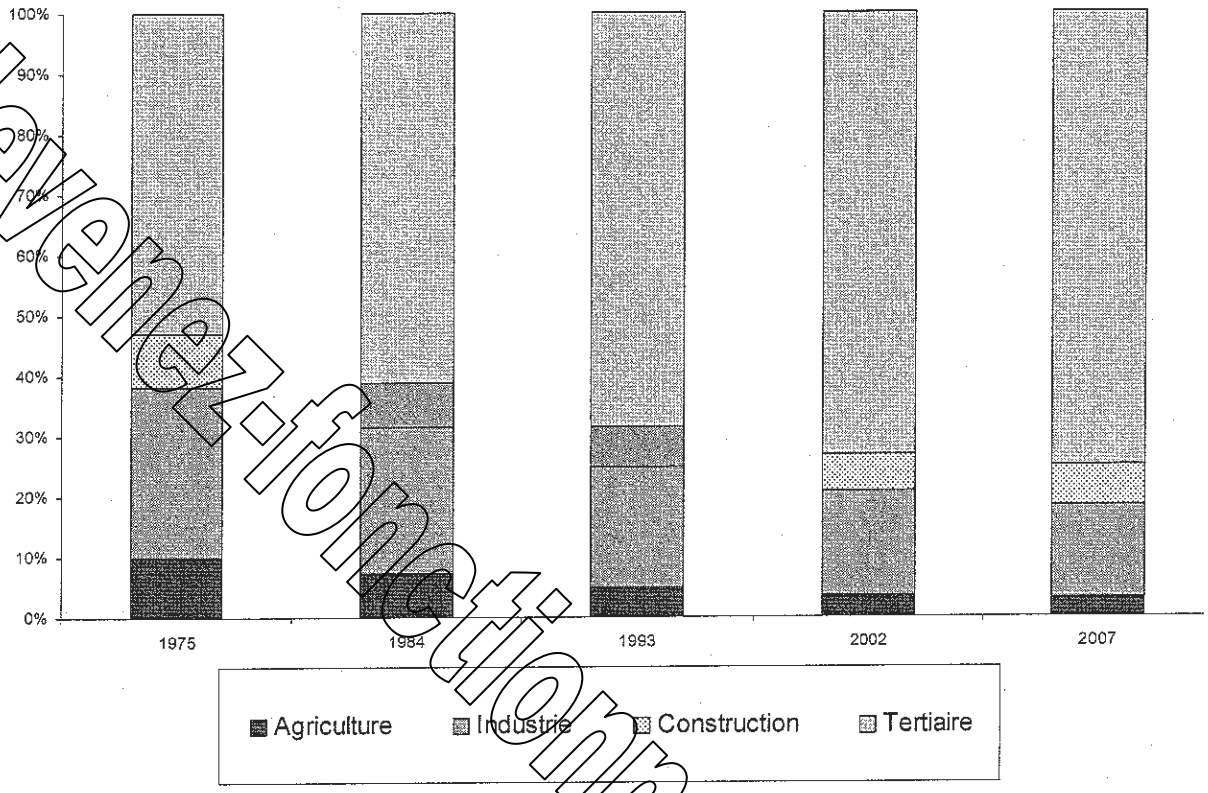

Source : Insee - Comptes nationaux

www.devenez-fonctionnaire.fr

Annexe 3 : Pyramide des âges au 1er janvier 2009 - France métropolitaine

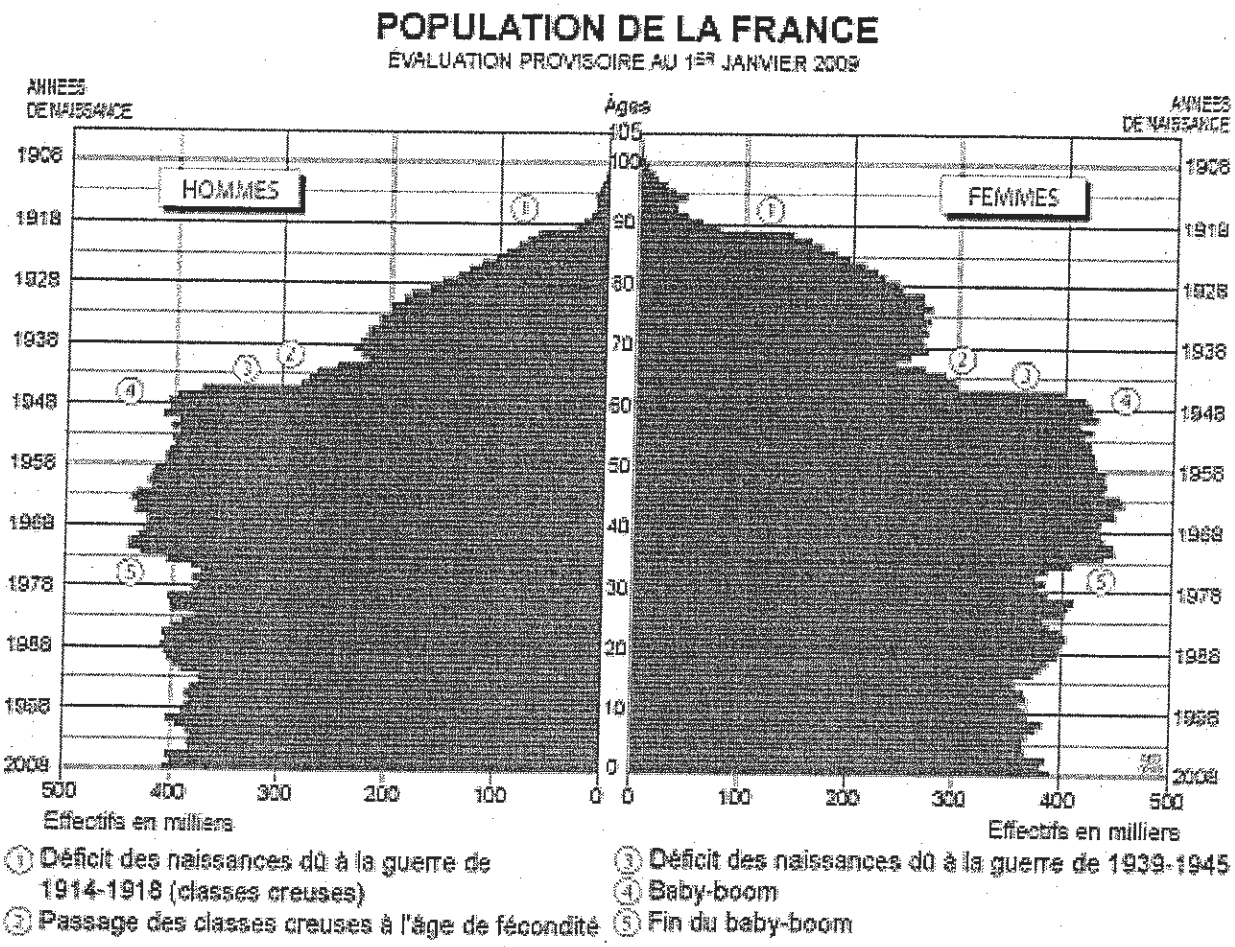

Champ : France métropolitaine

(G. Pison, *Population & Sociétés* n° 454, Ined, mars 2009)

Source : Insee

page blanche

ANNEXE 4

- Alternatives économiques. mai 2009

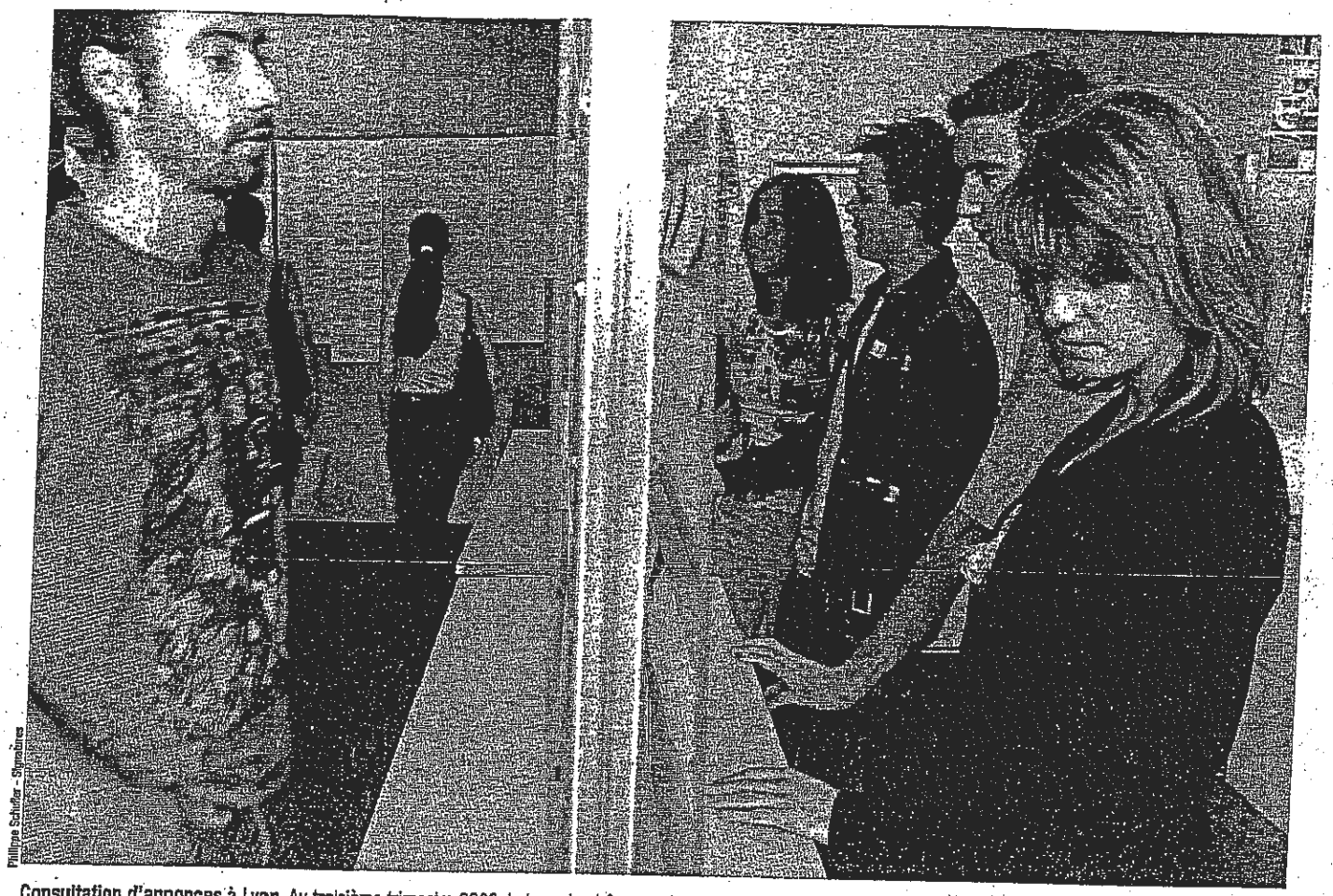

Philippe Schiller - Signatures

Consultation d'annonces à Lyon. Au troisième trimestre 2008, le taux de chômage des 15-24 ans était déjà de 19,7 %, contre 7,7 % en moyenne.

Un horizon bouché

Plus sensibles aux aléas de la conjoncture et à la précarisation de l'emploi, les jeunes sont touchés de plein fouet par la crise économique.

Les jeunes sont en première ligne sur le front de la crise économique. On comptait 434 300 demandeurs d'emploi de moins de 25 ans en février dernier, soit 105 400 de plus qu'un an auparavant, une hausse d'un tiers ! Leurs aînés sont un peu moins mal lotis, même si la hausse touche toutes les catégories d'âge : les demandeurs d'emploi de 25 à 49 ans n'ont augmenté « que » de 17,1 % sur un an (1). Et cela dans un contexte où le chômage des jeunes était déjà nettement plus important.

Au troisième trimestre 2008, avant donc que les effets de la crise financière ne se fassent sentir pleinement sur l'économie réelle, le taux de chômage des 15-24 ans était déjà de 19,7 %, contre 7,7 % en moyenne et 5,3 % pour les plus de 50 ans. Ce taux doit cependant être relativisé : il ne signifie pas qu'un jeune sur cinq est chômeur ! Le taux de chômage des 15-24 ans est en effet calculé uniquement en fonction des jeunes qui ont un emploi ou en cherchent un (on dit qu'ils sont « actifs ») ; il ne prend donc pas en compte ceux qui suivent toujours des études. Or, ils sont les plus nombreux : en 2007, seuls 38,5 % des jeunes de 15 à 24 ans étaient présents sur le marché du travail. Un taux qui grimpe ensuite en flèche à 92,6 % pour les 25 à 29 ans.

Il n'empêche, la situation des jeunes est alarmante. Elle interpelle d'autant plus que nous sommes en plein « papy-boom » : la population âgée de 15 à 59 ans diminuera cette année de 120 000 personnes, alors que jusqu'en 2007 elle augmentait bon an mal an de 200 000 personnes environ. Cela devrait se traduire, selon l'Insee, par une baisse de la population active en 2009. Une première. Une telle perspective portait en elle la promesse d'une amélioration significative de la situation des jeunes sur le marché du travail. Mais c'était sans compter avec la violence du choc économique actuel...

Conjoncture et flexibilité

Le chômage des jeunes reste beaucoup plus sensible aux fluctuations conjoncturelles que celui des plus âgés. Déjà entre 1975 et 1985, les 15-29 ans avaient vu leur taux de chômage augmenter plus rapidement. Depuis, la courbe du chômage des jeunes évolue au gré de la conjoncture économique, en amplifiant les variations,

pour le meilleur comme pour le pire. Cette hypersensibilité à la conjoncture est logique : les jeunes entrent dans la vie active à la fin de leurs études quel que soit le contexte économique. Ils n'ont guère le choix en effet d'attendre une période favorable.

Mais il faut aussi y voir la conséquence d'une précarisation croissante de l'emploi des jeunes. La flexibilité accrue du marché du travail repose pour une large part sur leurs épaules, que ce soit dans le privé ou dans la fonction publique. Ainsi, les 15-29 ans sont deux fois plus souvent intérimaires que la moyenne des personnes en emploi. Et un peu plus d'un jeune sur quatre de 15 à 29 ans qui occupe un emploi est en contrat à durée déterminé (CDD) ou en emploi aidé, contre 11 % de l'ensemble des actifs occupés. A cela s'ajoutent les stages, qui donnent parfois lieu à de véritables abus et concourent à développer de nouvelles formes de sous-emploi.

> Le taux de chômage des jeunes ayant au mieux un brevet des collèges est environ quatre fois plus important que celui des diplômés du supérieur

Ceci dit, les jeunes ne sont pas nécessairement condamnés à enchaîner les CDD *ad vitam aeternam*. Pour la plupart d'entre eux, le passage par la case précarité n'est qu'une étape vers un emploi durable. Ainsi, si seulement 40 % des licenciés de lettres et de sciences humaines décrochent immédiatement un poste stable, deux sur trois occupaient en 2007 un emploi à durée indéterminée trois ans après leur sortie du système éducatif, selon les enquêtes génération du Céreq.

Le problème, aujourd'hui, c'est que ce sas d'entrée vers l'emploi stable est bouché : l'intérim est en chute libre (- 140 000 postes entre fin 2007 et fin 2008) et les CDD aussi. Aux effets - massifs - de la crise économique s'ajoutent ceux - tout aussi massifs - du dispositif d'exonérations fiscales et sociales sur les heures supplémentaires (voir notre pétition : www.alternatives-economiques.fr/petition), qui pénalise tout particulièrement les jeunes.

On a évoqué jusqu'ici les « jeunes » comme un ensemble homogène, mais ce n'est pas le cas : la « jeunesse » masque des disparités croissantes. Notamment à l'égard de l'emploi et du chômage. Peu d'éléments précis sont disponibles sur les évolutions des derniers mois dans ce domaine, mais il y a tout lieu de penser que la crise touche plus durement ceux qui, parmi les jeunes, étaient déjà dans la situation la plus difficile.

Des inégalités croissantes

La césure la plus profonde au sein de la jeunesse sépare les diplômés des non-diplômés. Le système scolaire français se caractérise par le fait qu'il continue à « produire » chaque année un grand nombre de jeunes sans qualifications reconnues (2). Selon la Dares, le taux de chômage des jeunes ayant au mieux un brevet des collèges est environ quatre fois plus important que celui des diplômés du supérieur, dans les toutes premières années suivant la fin de leurs études. C'est d'ailleurs ce qui explique le taux de chômage si important des 15-24 ans : à cet âge, ceux qui sont déjà entrés sur le marché du travail se recrutent majoritairement parmi les moins diplômés. En 2007, parmi les actifs de 15 à 24 ans, on comptait en effet 21 % de diplômés du supérieur, 52 % de diplômés du secondaire et 27 % de peu ou pas diplômés, alors que 43 % des 25-29 ans présents sur le marché du travail en 2007 avaient un diplôme du supérieur. Pour cette raison, le taux de chômage des 25-29 ans (10,2 %) était nettement plus faible que celui des 15-24 ans (19,7 %).

La même inégalité s'observe vis-à-vis de la précarité de l'emploi. L'écart a d'ailleurs tendance à s'accroître, au détriment des non-qualifiés, même si la période d'insertion dans l'emploi durable s'est allongée pour tout le monde (voir graphique page 10).

Autre source d'inégalité majeure entre jeunes : le lieu de résidence. Selon le Céreq, 36 % des jeunes ayant résidé en zone urbaine sensible ont connu une trajectoire professionnelle dominée par le chômage récurrent, le non-emploi ou un enchaînement de contrats précaires depuis leur sortie de formation initiale en 1998. Alors que ce n'est le cas que de 23 % de l'ensemble des autres urbains. Dans un récent rapport, le Crédoc résume les facteurs accentuant, >

LE CHÔMAGE DES JEUNES EXPLOSE

Nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans* inscrits en fin de mois à Pôle emploi, selon le sexe

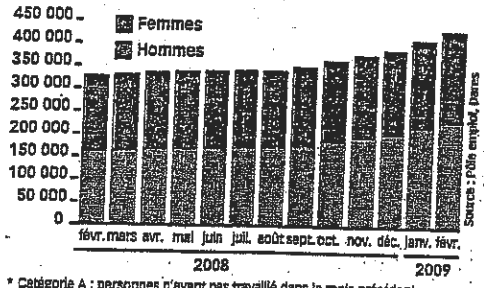

* Catégorie A : personnes n'ayant pas travaillé dans le mois précédent, quel que soit le type d'emploi recherché.

LE CHÔMAGE AUGMENTE MALGRÉ LE PAPY-BOOM

Variation annuelle de la population des 15-59 ans, de la population active et du chômage

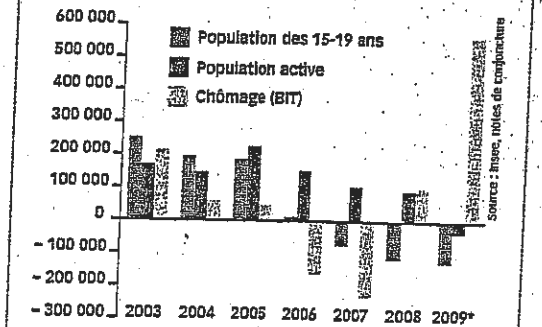

* Les chiffres du premier semestre 2009 ont été doublés pour les ramener en rythme annuel et les rendre ainsi comparables aux années antérieures.

LES JEUNES, PLUS VULNÉRABLES À LA CONJONCTURE

Taux de chômage des 15-29 ans et de l'ensemble de la population active de 1975 à 2007, en %

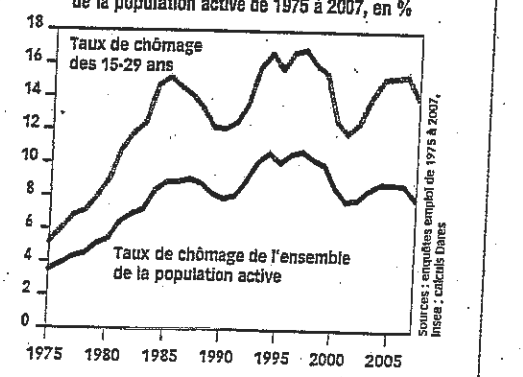

(1) Cela correspond à la catégorie A des nouvelles classifications de Pôle emploi, c'est-à-dire aux demandeurs d'emploi qui n'ont pas du tout travaillé pendant le mois précédent. Voir « L'art de compter », *Alternatives Economiques* n° 279, avril 2009, disponible dans nos archives en ligne.

(2) Voir « La faillite de l'élitisme républicain », *Alternatives Economiques* n° 279, disponible dans nos archives en ligne.

pour un jeune, le risque d'être touché par l'éloignement de l'emploi de qualité : être très peu qualifié ou avoir suivi une formation générale (c'est-à-dire plus théorique que professionnelle) ; être une femme ; habiter une zone urbaine sensible ; avoir des parents non européens (3). La hausse brutale du chômage au cours des derniers mois a probablement confirmé ce diagnostic, même si elle a touché nettement plus les jeunes hommes que les jeunes femmes, du fait que les non-diplômés sont beaucoup plus nombreux chez les hommes.

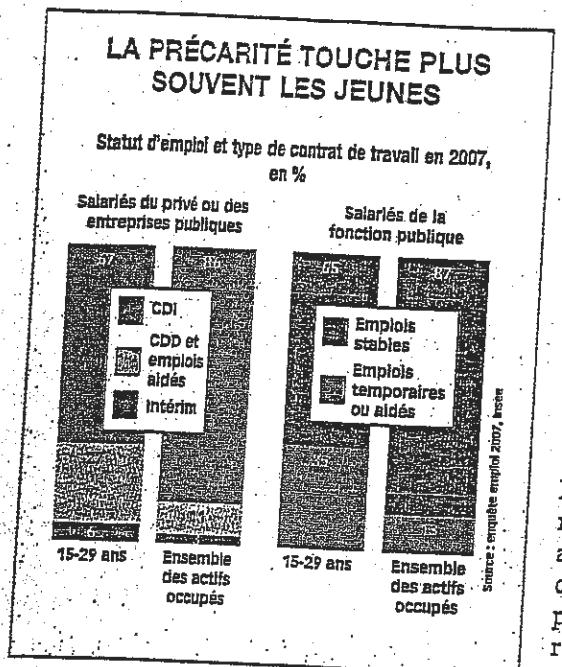

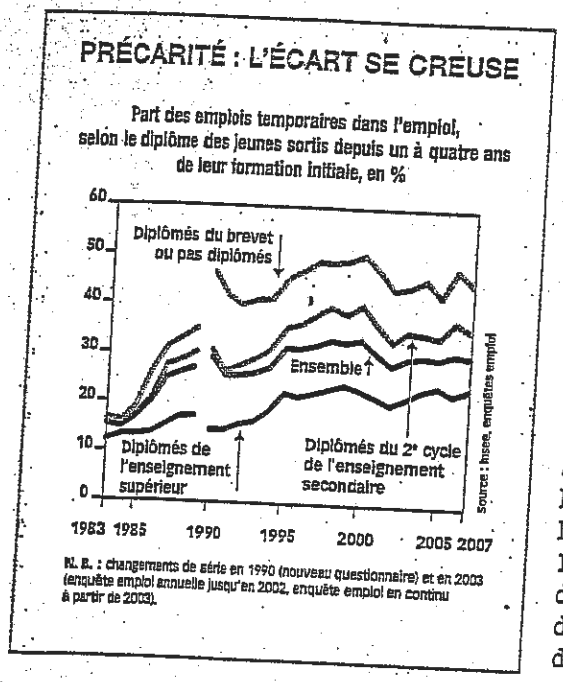

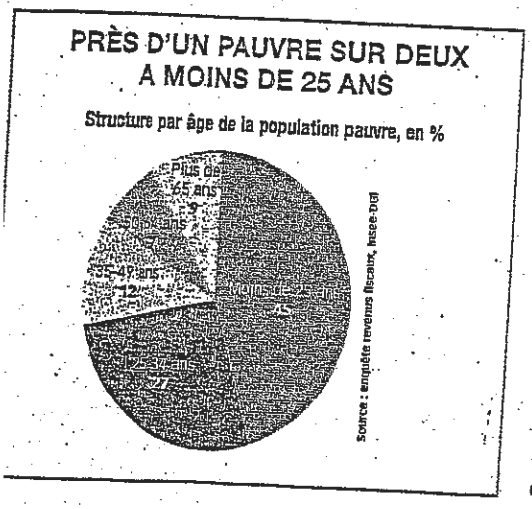

Des aides insuffisantes

Ces difficultés ont bien sûr des conséquences directes sur leur niveau de vie. Compte tenu de la faiblesse des dispositifs socialisés, c'est la solidarité familiale qui joue traditionnellement un rôle prépondérant pour amortir les effets des crises. Elle prend d'abord la forme d'une cohabitation prolongée au sein du logement parental. Une possibilité qui n'est cependant offerte qu'à ceux dont les parents disposent eux-mêmes d'un logement suffisamment vaste.

Si l'âge médian auquel les Français quittent le domicile de leurs parents est de 23 ans, il n'est pas rare que ces derniers continuent ensuite à aider financièrement leurs rejetons, notamment pour assumer le coût du loyer. Mais, là encore, cette solidarité financière est très inégalement répartie. Lorsque ce soutien fait défaut, *« le cumul de la précarité économique et de l'isolement social peut conduire très vite à des formes profondes et durables d'exclusion et de pauvreté »*, rappelle le sociologue Olivier Galland (4). Avant la crise, un cinquième des jeunes de 16 à 25 ans vivaient déjà sous le seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec moins de 880 euros par mois. Soit 1,4 million de personnes.

Face à cette situation préoccupante, il existe peu de dispositifs sur lesquels les jeunes peuvent s'appuyer. Bien qu'ils soient les premières victimes de la crise, ils sont très peu indemnisés par l'assurance chômage, faute d'avoir suffisamment cotisé : seulement 44 % des chômeurs de moins de 25 ans touchaient une indemnisation chômage en mars 2008 (dernier chiffre connu), contre 80,2 % des plus de 50 ans. En réduisant le seuil d'ouverture des droits à l'assurance chômage à quatre mois de cotisation sur les vingt-huit derniers mois (au lieu de six sur vingt-deux précédemment), la nouvelle convention Unedic devrait améliorer cette situation (voir page 25). En revanche, les jeunes de moins de 25 ans resteront exclus du bénéfice du revenu de solidarité active (sauf s'ils sont chargés de famille), tout comme ils l'étaient auparavant du revenu minimum d'insertion. Une meilleure couverture des jeunes face aux aléas économiques serait donc urgente.

Dans d'autres pays, de tels dispositifs existent et sont efficaces : au Danemark, un jeune qui perd son emploi voit ses revenus baisser de 8,7 % en moyenne, contre 28 % en France, selon une étude réalisée en 2006 (5). Mais surtout, la France est le seul des dix pays européens étudiés où cette perte est supérieure à celle de l'ensemble de la population ayant connu le chômage. Et ce n'est pas la prime de 500 euros qui sera versée aux personnes ayant perdu leur emploi entre le 1er avril 2009 et le 31 mars 2010 qui changera fondamentalement cette donne. 240 000 personnes devraient être concernées, selon Bercy, pour un coût évalué à 120 millions d'euros. Mais les centaines de milliers de jeunes qui n'ont pas encore travaillé et qui cherchent un emploi en seront exclus, tout comme ceux qui ont été licenciés avant le 1er avril 2009.

> Avant la crise, un cinquième des 16-25 ans vivaient déjà sous le seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec moins de 880 euros par mois

Au-delà du service civil (voir page 12), le gouvernement mise de nouveau sur les contrats aidés. En pratique, ceux-ci s'adressent en effet essentiellement aux jeunes : 27 % des moins de 26 ans qui avaient un emploi en 2007 étaient en emploi aidé, contre 4,9 % en moyenne. Le 28 octobre 2008, Nicolas Sarkozy avait annoncé le déblocage de 100 000 contrats aidés supplémentaires dans le secteur non marchand en 2009, en plus des 230 000 déjà inscrits dans le projet de loi de finances. Cet effort reste en réalité limité : compte tenu de la baisse qui avait été programmée dans le budget 2009, ce ne sont en fait que 40 000 emplois aidés de plus par rapport à 2008. Il faut aussi se rappeler que 383 000 emplois aidés avaient été financés dans

le secteur non marchand en 2003, dans un contexte économique pourtant nettement moins dramatique.

De plus, ces bonnes résolutions tardent à faire sentir leurs effets : fin 2008, 196 000 personnes seulement bénéficiaient d'un contrat aidé dans le secteur non marchand, contre 248 000 fin 2007, selon l'Insee. Faute de moyens financiers, collectivités, administrations et associations rechignent à en signer. Le ministère de l'Emploi a donc décidé de relever le taux de prise en charge par l'Etat des contrats d'accompagnement vers l'emploi de 70 % à 90 %.

Mais surtout, Nicolas Sarkozy a changé son fusil d'épaule, privilégiant désormais les contrats aidés en entreprise : 50 000 contrats initiative emploi (CIE) (6), ciblés sur les jeunes, viendront s'ajouter aux 50 000 initialement prévus dans le budget 2009. Parallèlement, des incitations financières seront prévues pour l'embauche de jeunes en contrats d'apprentissage ou de professionnalisation. Le problème, c'est que ces aides de l'Etat au secteur marchand risquent de susciter des « effets d'aubaine » : au lieu d'embaucher un salarié sur un contrat de travail classique, les entreprises le recruteront sur un contrat cofinancé par l'Etat, pour lui confier un poste qu'elles avaient de toute façon décidé de créer. Il n'est donc pas sûr que cela suffise à inverser la tendance.

En attendant, la jeunesse française broie du noir. Selon une étude de la Fondation pour l'innovation politique, un *think tank* proche de l'UMP, réalisée en 2008, seuls 26 % des Français de 16 à 29 ans jugent leur avenir prometteur, contre 60 % des Danois et 54 % des Américains du même âge... ■

Laurent Jeanneau

(3) « Deuxième chance ? La prise en charge des jeunes éloignés de l'emploi de qualité », Crédoc, *Cahier de recherche* n° C257, décembre 2008.
(4) *Les jeunes Français ont-ils raison d'avoir peur ?*, par Olivier Galland, éd. Armand Colin, 2009, p. 67.
(5) « Corésidence chez les parents et indemnisations des jeunes chômeurs en Europe », par Olivia Ekert-Jaffé et Isabelle Terraz, BETA, *Document de travail* n° 2007-03.
(6) Le CIE est un contrat réservé aux demandeurs d'emploi en difficulté, d'une durée maximale de 24 mois. En échange de l'embauche, l'employeur reçoit une aide jusqu'à 47 % du Smic horaire, dans la limite de 35 heures par semaine.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Qui sont les jeunes ? », dossier réalisé par l'Observatoire des inégalités : www.inegalites.fr
« Emploi et chômage des 15-29 ans en 2007 », Dares, *Premières synthèses* n°12.1, mars 2009.

Annexe 5 : Taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans en France entre 1996 et 2008
(chômage au sens du BIT, corrigé des variations saisonnières)

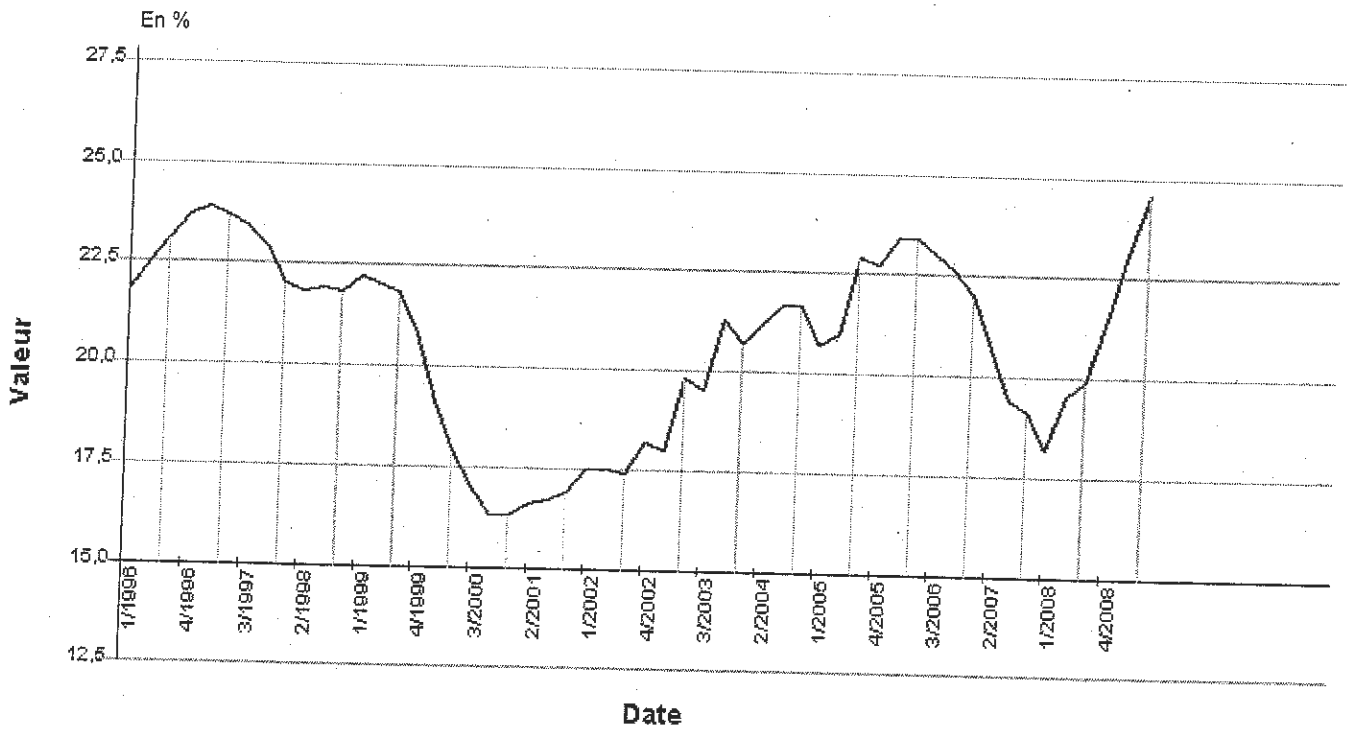

Source : Insee - séries longues

Annexe 6 : Les variations du produit intérieur brut (PIB) et de l'emploi en France

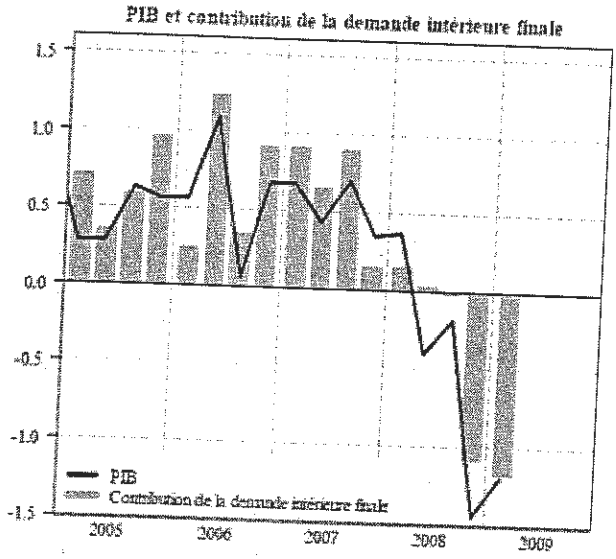

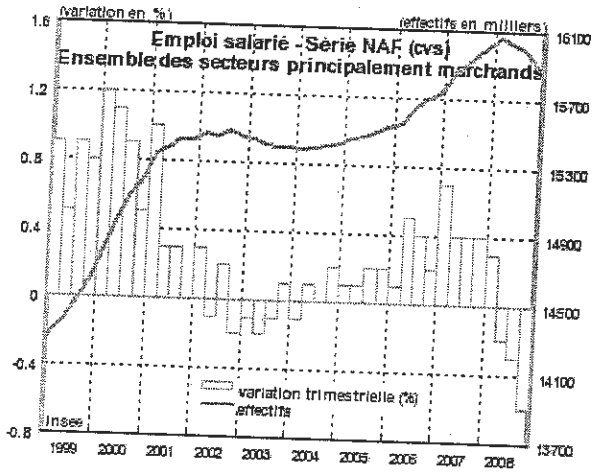

ANNEXE 7

L'emploi va encore baisser

La petite embellie que connaît l'économie ne doit pas faire illusion : le marché du travail va continuer de se dégrader et le chômage de monter.

Fin juin, on décomptait plus de 400 000 emplois perdus en France en un an dans le secteur marchand, soit une baisse de 2,5 % : 206 000 ont disparu dans les services aux entreprises (principalement l'intérim), 149 000 dans l'industrie, mais aussi 34 000 dans le commerce. C'est, de loin, le recul le plus important enregistré depuis 1970 (date à laquelle le ministère du Travail a commencé à tenir des statistiques trimestrielles). Pourtant, une des caractéristiques inédites de cette crise, c'est paradoxalement son impact encore relativement faible sur l'emploi pour l'instant. Ce n'est malheureusement sans doute que partie remise...

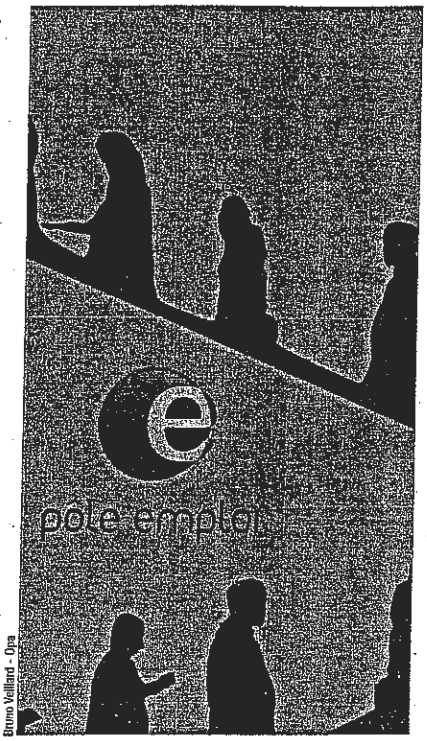

Bruno Veillard - Opa

Le nombre total de chômeurs en France devrait dépasser les 4 millions fin 2009, un adulte sur huit serait ainsi touché.

Le chômage partiel, un effet temporaire

Au début des années 1990, lors de la précédente récession, le produit intérieur brut (PIB) avait reculé en France de « seulement » 1,1 % entre le deuxième trimestre 1992 et la même époque de 1993, contre 2,6 % aujourd'hui. Dans le même temps, on avait enregistré la perte de 320 000 emplois, soit 2,4 % de l'emploi marchand. Une proportion très proche de celle observée en 2008-2009, bien que la récession ait été beaucoup plus profonde... Même constat chez nos principaux voisins, à l'exception de l'Espagne, selon une étude récente de COE-Rexecode (voir « Pour en savoir plus »).

La performance la plus extraordinaire en la matière étant réalisée par l'Allemagne. Alors que son PIB a diminué de 5,9 % en un an, l'emploi n'a quasiment pas bougé grâce au recours massif au chômage partiel : 1,4 million de salariés étaient concernés outre-Rhin en mai dernier, contre 180 000 en France... Surprises par la brutalité de la crise, les entreprises ont davantage fait le dos rond que lors des récessions précédentes. Même si les salariés précaires, en contrat à durée déterminée (CDD) et en intérim, ont été sacrifiés sans état d'âme et si nombre d'entreprises ont déjà procédé à des licenciements massifs. Cela se traduit par un recul sans précédent de la productivité du travail, c'est-à-dire de la quantité de richesses produite par chacun de ceux qui occupent un emploi.

Cette situation n'est pas durable. La productivité est en effet la clé de la croissance économique, car elle conditionne à la fois le pouvoir d'achat des salariés et les profits des entreprises. De toute façon, le recours aux mécanismes de chômage partiel est limité dans le temps, et beaucoup des salariés licenciés qui, bénéficiant de dispositifs de reclassement, ne sont pas considérés comme chômeurs pour l'instant, vont malheureusement finir par le devenir. Tandis que les défaillances d'entreprises et les plans sociaux vont se poursuivre, car ils interviennent toujours avec des retards de plusieurs mois sur la conjoncture.

200 000 emplois en moins d'ici fin 2009

Ce mouvement d'ajustement de la productivité est d'ailleurs engagé : au quatrième trimestre 2008, l'emploi (- 0,7 %) avait nettement moins diminué que le PIB (- 1,4 %) ; même chose, dans une moindre proportion, au premier trimestre 2009 (- 1,1 %, contre - 1,3 % pour le PIB). En revanche, au deuxième trimestre, la baisse de l'emploi (- 0,5 %) s'est poursuivie bien que le PIB se soit remis à croître (+ 0,3 %). Et cela devrait continuer : sur la base d'une baisse de 3 % du PIB en 2009, l'Unedic, l'organisme qui gère l'assurance chômage, avait prévu en mai dernier 591 000 suppressions d'emplois dans le secteur marchand, soit un recul de l'emploi de 3,5 % (voir « Pour en savoir plus »). Fin juin, on en était à 240 000 emplois disparus depuis décembre dernier. Même si

L'alphabet des crises

Les économistes ont puisé dans l'alphabet pour caractériser les différents types de sortie de crise possibles. Ils distinguent :

- **Les crises en V :** après une chute brutale, l'activité repart et les effets de la crise sont rapidement effacés. Le scénario « idéal ».
- **Les crises en U :** après une chute rapide, l'activité stagne un moment à bas niveau, mais finit quand même par repartir.
- **Les crises en W :** après une chute brutale, l'activité repart, mais au moment où on pense être sorti d'affaire, on rechute dans la récession. Un classique des années 1930 et une des craintes principales actuellement.
- **Les crises en L :** après une chute brutale, l'activité stagne à bas niveau et ne repart pas. Le Japon des années 1990 en a été le prototype. Beaucoup redoutent aujourd'hui ce scénario pour l'Europe.

une conjoncture meilleure que prévue permet finalement de limiter ce recul, il faut quand même compter avec au moins 200 000 suppressions d'emplois sur la seconde moitié de l'année... Le même phénomène va se produire chez nos voisins. Cette tendance devrait également, sauf nouvelle surprise sur la croissance, se poursuivre l'an prochain : on table généralement sur 0,5 % de croissance en 2010 en France, or il en faudrait au moins 1,5 % pour créer de nouveau des emplois.

Cette baisse de l'emploi aura comme corollaire la poursuite de la hausse du chômage, notamment chez les jeunes arrivant pour la première fois sur le marché du travail à l'automne 2009. L'Unedic chiffrait cette augmentation à 630 000 cette année, ce qui porterait le nombre total des chômeurs à 4 226 000 fin 2009 (toutes catégories confondues, y compris les salariés âgés dispensés de recherche d'emploi). Fin juin, on en était déjà à 400 000 chômeurs de plus depuis décembre 2008. Là aussi, même si la conjoncture meilleure que prévue permet finalement de limiter cette hausse, ce sont quand même de l'ordre de 200 000 chômeurs supplémentaires qui viendront gonfler les fichiers de Pôle emploi sur la seconde moitié de l'année. A moins que, découragés, ils renoncent à s'inscrire et à se soumettre aux procédures tatillonnes de Pôle emploi. Cela d'autant plus que la perspective de trouver du travail s'avère de plus en plus chimérique et que la qualité des services que leur offre Pôle emploi se dégrade à mesure que gonfle le stock des chômeurs. Mais même si un phénomène de ce type venait limiter la montée du chômage officiel, comme cela a déjà commencé à se produire, semble-t-il, en juin dernier, cela ne changerait rien à la réalité du sous-emploi.

Entraves à la reprise

Cette poursuite de la dégradation du marché du travail risque d'étouffer dans l'œuf la timide reprise engagée. Elle accroît en effet le nombre de ceux qui ne peuvent consommer faute de revenus et de perspectives d'avenir : 4 millions de chômeurs sur 33 millions de personnes âgées de 20 à 60 ans, cela représente près d'un adulte sur huit... A cela s'ajoutent les difficultés supplémentaires engendrées, nous y reviendrons, pour le système financier du fait des crédits qui ne pourront plus être remboursés... Cette montée du chômage insécurise aussi les salariés qui conservent leur emploi, les poussant à épargner davantage plutôt qu'à consommer et à investir. Tout en incitant également leurs patrons à serrer encore plus la vis en termes d'évolution salariale du fait de la croissance de l'« armée de réserve » des chômeurs. Menaçant aussi par ce biais la fragile reprise engagée. Cela d'autant plus que, du fait de la reprise et de la hausse récente du pétrole, on devrait assister dans les prochains mois à la fin du mouvement de baisse des prix qui a concouru à soutenir la consommation en accroissant le pouvoir d'achat des salariés malgré le blocage de leurs rémunérations.

Bref, malgré la bonne surprise de la fin de la récession, ce n'est vraiment pas le moment de lever le pied en termes de politiques de l'emploi. L'élargissement des dispositifs de chômage partiel, le recours massif aux emplois aidés, notamment pour les jeunes, l'abandon des mesures en faveur des heures supplémentaires ou encore le gel des projets de suppression d'emplois publics et de recul de l'âge de la retraite restent plus que jamais d'actualité. ■

LA CRISE A EU MOINS D'EFFET SUR L'EMPLOI QU'EN 1993

Evolution du PIB et de l'emploi marchand en 1992-1993 et en 2008-2009, base 100 4e trim. 1991 et 2007

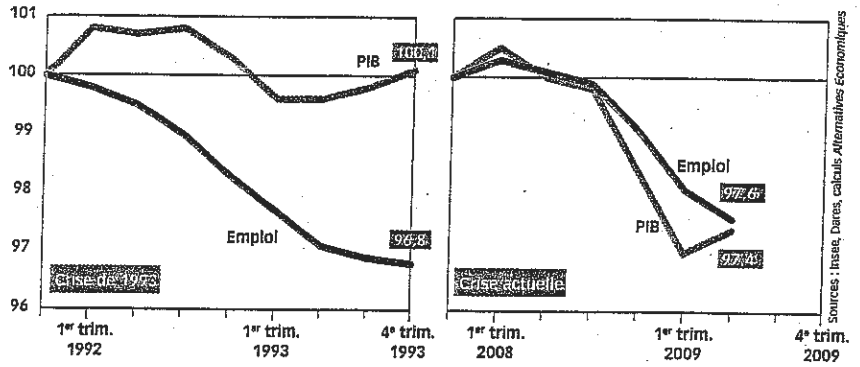

UNE REPRISE TIRÉE PAR LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Variation trimestrielle des différentes composantes du PIB, en %

	2e trim. 2008	3e trim. 2008	4e trim. 2008	1er trim. 2009	2e trim. 2009
Produit intérieur brut	– 0,5 %	– 0,2 %	– 1,4 %	– 1,8 %	0,3 %
Consommation des ménages	+ 0,0 %	+ 0,1 %	+ 0,1 %	+ 0,2 %	+ 0,3 %
Investissement des entreprises	– 1,2 %	– 0,5 %	– 2,9 %	– 3,6 %	– 0,9 %
Investissement public	– 3,0 %	– 1,3 %	– 1,6 %	– 0,8 %	+ 0,1 %
Investissement des ménages	– 1,3 %	– 2,7 %	– 2,6 %	– 1,9 %	– 1,8 %
Demande intérieure hors stocks	– 0,2 %	0,0 %	– 0,4 %	– 0,5 %	+ 0,1%
Exportations	– 2,1 %	0,5 %	– 3,9 %	– 7,1 %	0,7 %
Importations	– 1,5 %	0,1 %	– 3,5 %	– 5,8 %	– 2,9 %
Contributions à la croissance					
Variations de stocks	0,0	0,0	– 0,4	– 0,7	– 0,6
Demande intérieure hors stocks	– 0,2	0,0	– 0,4	– 0,5	+ 0,1
Solde du commerce extérieur	– 0,3	– 0,2	– 0,6	– 0,2	+ 0,9

Source : Insee

Lecture : les contributions à la croissance décrivent la part qui revient à chacune des composantes dans la croissance totale du PIB. Aux aléas de virgules près, croissance du PIB = variations des stocks + demande intérieure hors stocks + commerce extérieur.

POUR EN SAVOIR PLUS

www.insee.fr : pour des données macroéconomiques.
http://epp.eurostat.ec.europa.eu : pour des données européennes.
www.travail-solidarite.gouv.fr : pour des données sur le chômage et l'emploi.
« Les tendances de l'emploi en France et en Europe à la mi-2009 », *Document de travail* n° 9, COE-Rexecode, accessible sur www.coe-rexecode.fr/fr/document.jsv?cmd=sommaire&id=4707
« Projections à l'horizon 2010 des comptes de l'assurance chômage », Unedic, mai 2009, accessible sur www.unedic.fr/documents/DIC/Actualites/CPequilibre%20technique%20projections20092010.pdf

Annexe 8

Au-delà de la Croissance Économique

Le capital est un ensemble de ressources servant à la production de biens et services. Ce qui est désigné le plus souvent par ce terme, c'est le capital physique : bâtiments, machines, équipements techniques, stocks de matières premières et marchandises. Mais le « capital humain », l'ensemble des connaissances et des compétences que possèdent les individus, a au moins autant d'importance pour la production, et présente au moins autant de valeur pour ses détenteurs. Un élément qui témoigne de l'importance du « facteur humain » dans la production moderne est la manière dont se répartissent les revenus entre les détenteurs du capital physique et les « possesseurs » de connaissances et de compétences. C'est ainsi qu'aux États-Unis, dans les années 80, les revenus rapportés par les connaissances et compétences (par le biais des traitements et des salaires) étaient à peu près 14 fois plus élevés que ceux dérivés du capital physique (par le biais des dividendes et des bénéfices non distribués des entreprises). C'est ce phénomène qui a amené les économistes à reconnaître l'existence du capital humain.

Pour l'essentiel, le capital humain se développe au moyen de l'éducation ou de la formation, qui a pour effet d'accroître la productivité économique d'un individu — c'est-à-dire, qui lui permet de mieux gagner sa vie. Les gouvernements, les employés et les employeurs investissent tous dans le capital humain en consacrant du temps et de l'argent à l'éducation et à la formation (à l'accumulation de connaissances et de compétences). Comme tout autre investissement, cela suppose des sacrifices, et les individus y consentent s'ils s'attendent à ce que cela leur rapporte à l'avenir un surcroît de revenus. Les gouvernements consacrent des deniers publics à l'éducation dans l'idée qu'une population mieux éduquée contribuera à un développement plus rapide. Les employeurs prennent en charge la formation de leurs employés dans l'attente d'un surcroît de productivité qui leur permettra à la fois de rentrer dans leurs frais et de réaliser des bénéfices supplémentaires. Enfin, les individus sont souvent prêts à consacrer du temps et de l'argent à l'éducation et à la formation parce que, dans la plupart des pays, ceux qui sont plus éduqués et qualifiés gagnent mieux leur vie. En effet, les employés instruits et qualifiés sont généralement mieux à même de produire plus, ou de fournir un produit qui a plus de valeur marchande, et les employeurs ont tendance à reconnaître cela en leur offrant des salaires plus élevés.

Source : Banque mondiale - www.worldbank.org